

Image not found or type unknown



## Frais de jardinage imputé au locataire.

Par **Iola83**, le **22/02/2014** à **17:34**

je loue un appartement en rez de jardin,  
à la signature du bail l'agence me stipule verbalement que le propriétaire tient a ce que les arbres et les haies soient taillés par un professionnel, et que je n'ai pas a m'en occupé.  
en fin d'année dans le détail de mes charges, je m'aperçois que ce service de jardinage m'a été facturé.  
mon bail stipule que je dois entretenir le jardin, et que si à défaut le jardin n'est pas entretenu, il me facturera les frais de jardinage.  
quel recours ?